

# TAXE SUR LES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub> EN WLTP EN 2023

Véhicules	Émissions de CO <sub>2</sub> /km	Montant
Véhicules hybrides, essence-GNV et essence GPL	≤ À 60 g/km	Exonération définitive
	> à 60 et ≤ 120 g/km	Exonération pendant 12 trimestres à partir du 1 <sup>er</sup> du trimestre en cours, à la date de la première mise en circulation du véhicule.
Véhicules thermiques	Application du barème de la taxe sur les émissions de CO <sub>2</sub> en WLTP	